

Seyne, le 26 octobre 2021

M. le Maire de Seyne
à

Nos réf. : LP/SR

Affaire suivie par : Stéphanie REGAZZETTI

Objet : Convocation conseil municipal

CONVOCATION

Séance ordinaire du Conseil Municipal

Jeudi 28 octobre à 18 heures 30 – Salle Roche Close – Maison des Jeunes

Madame,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal dont l'ordre du jour est le suivant :

QUESTIONS TRANSVERSALES

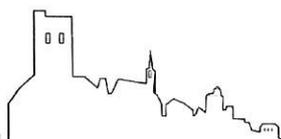
- Officialisation de l'organisation des conseils municipaux en salle Roche Close
- Modification du tableau des emplois : suppression de 2 postes
- Mise en conformité réglementaire du régime indemnitaire des agents de la commune
- Motion contre la proposition de loi « Matras »

SCOLAIRE - JEUNESSE

- Convention de participation aux frais de fonctionnement du RASED pour l'année scolaire 2021/2022
- Convention de répartition des charges de fonctionnement pour un enfant de la commune scolarisé à Barcelonnette pour l'année scolaire 2020/21

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – FINANCES

- Prolongation de l'assistance maîtrise à ouvrage pour le pôle scolaire
- Régularisation des charges relatives aux appartements de résidences St Pierre
- Décisions modificatives budgétaires
- Convention avec la Gendarmerie et la commune dans le cadre du programme « Petites Villes de demain »
- Prise en charge du fonds de caisse de la régie des gîtes de Pompiéry



GRAND-PUY

- Participation de la commune à l'achat de forfaits pass inter-stations saison pour les jeunes de son territoire.
- Convention de partenariat avec l'ESF Chabanon/Grand-Puy et création d'un forfait spécifique ESF à la semaine.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

- Adoption du rapport de la CLECT relatif au transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » à Provence-Alpes-Agglomération

CULTURE – PATRIMOINE

- Convention de partenariat avec l'association « Université du Temps Libre du Pays Gapençais »

TECHNIQUE – INFRASTRUCTURES

- Mise en place d'une nouvelle convention de déneigement

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire

Laurent PASCAL

